

Présents : Maurice RIOUFREYT, Jacky BOURDELLE, Philippe RIVOLLIER, François ALLIBERT

Jean TEMPERE, Philippe DAVENAS, Eric VALOUR, Julien BONCOMPAIN, Pierre FAYOLLE,

Emmanuelle DIDIER a donné procuration à Jean TEMPERE, Gaëlle ANDRIOLO a donné procuration à Eric VALOUR

PERSONNEL : création d'un emploi à durée déterminée pour le service administratif

Pour faire aux absences pour cause de maladie et afin d'assurer le service et l'ouverture au public, Le Maire propose au conseil municipal le recrutement en renfort d'un agent de bureau à temps partiel et à durée déterminée. Le conseil approuve.

AFFAIRES FONCIERES :

Vente de terrain à Mr Blachon Marcel

Le conseil prend acte de la demande de cession d'une bande de 4 à 5 m. Le conseil n'est pas défavorable à un examen de cette demande dans le cadre du projet immobilier qui est envisagé sur ce terrain. Il diffère la décision à la réalisation des études qui seront conduites par l'opérateur.

Acquisition de parcelles A 2774 et A2775

Les propriétaires de ces parcelles situées à Combres ont demandé si la commune serait acquéreur. Cela permettrait l'élargissement du chemin qui donne accès au dépôt municipal loué à LIXENS et de faciliter le retournement des camions. Le conseil décide en conséquence de faire une offre à 2500 Euros.

FINANCES : décision reportée

Vente du camion réformé à un particulier : Le conseil approuve la proposition de vente du camion au GAEC d'Emeral au prix de 1500 Hors taxes.

Renouvellement de la convention assistance progiciels avec le CDG43 : la convention pluriannuelle qui concerne les logiciels métier étant venue à échéance il convient de la renouveler. Le conseil approuve.

Compte tenu des délais nécessaires au montage des dossiers la délibération du conseil en date du 8 décembre 2015 n'a pas été mise en œuvre. Cette délibération est relative à la réalisation des « travaux d'aménagement et de rénovation énergétique, accessibilité, sécurité d'un bâtiment communal en centre bourg en vue du transfert du bar tabac presse multiservices ». Elle décide la réalisation des travaux et autorise le maire à déposer les demandes de subventions : contrat Auvergne plus, Fonds européens LEADER, fonds de concours de la communauté de communes ». Le conseil confirme cette délibération et autorise le maire à déposer les dossiers.

